



Rapport d'orientations budgétaires 2024

Le contexte juridique

Dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) et il est à noter que le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en être pris acte par une délibération spécifique.

Ce rapport d'orientations budgétaires présente les orientations 2024, ainsi que l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le budget du CCAS :

Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitres	CA 2022	BP+DM 2023	CA 2023	Evolution CA 2022 à CA 2023
011 - Charges à caractère général	322 291,36	392 000	379 542,59	17,76%
012 - Charges de Personnel	577 852,02	743 000	721 643,91	24,88%
65 - Autres Charges de Gestion Courante	163 778,76	177 896	166 958,57	1,94%
66 - Charges Financières				
67 - Charges Exceptionnelles	8 097,85	499,66	0,00	-100,00%
Total des dépenses réelles	1 072 019,99	1 313 395,66	1 268 145,07	18,29%
68 - Dotations aux amortissements et prévisions	13 265,78	11 604,34	11 604,34	-12,52%
023 - Virement à la Section d'Investissement				
022 - Dépenses Imprévues	0,00	0	0	
TOTAUX	1 085 285,77	1 325 000	1 279 749,41	17,91%

Evolution des recettes de fonctionnement

Chapitres	CA 2022	BP+DM 2023	CA 2023	Evolution CA 2022 à CA 2023
013 - Remboursement sur rémunération personnel	839,61	25 000,00	69 854,86	8219%
70 - Ventes de produits fabriqués	316 047,82	340 000,00	339 054,10	7,27%
74 - Dotations/Subventions/Participations	728 377,41	800 800,00	812 296,48	11,52%
75 - Autres produits de gestion courante	3 182,04	6 638,33	9 926,81	211%
76 - Produits financiers	400,00	400,00	400,00	0,00%
77 - Produits exceptionnels	5 046,58	0,00	0,00	0,00%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	183 553,98	152 161,67	152 161,67	-17%
TOTAUX	1 237 447,44	1 325 000	1 383 693,92	-11,87%

L'analyse du compte administratif 2023 :

Sur le plan financier, le principal élément du compte administratif 2023 se situe au niveau des charges de personnel. Alors que ce poste représente plus de 56% du budget global, il a connu une augmentation de l'ordre de près de 25%. Cela s'explique par des revalorisations salariales imposées au cours de l'exercice et surtout une situation individuelle. Cette dernière a été compensée par un remboursement sur rémunération du personnel. L'assurance a compensé les salaires de l'année 2023 ainsi que ceux de l'année 2022, ce qui explique un montant particulièrement élevé en recettes sur le chapitre 013.

Pour permettre une stabilité de la structure, la Ville a répondu favorablement à la demande de subvention complémentaire en accordant un montant de 30 000€ en décembre 2023, portant la subvention globale (budget prévisionnel + décision modificative) à 690 300€.

Un excédent est constaté à hauteur de 103 944€, soit une baisse d'environ 50 000€, un résultat conforme aux prévisions et au choix de gestion de l'établissement pour s'approcher d'un équilibre avec le soutien de la Ville.

Les services et actions du CCAS
--

Le club séniors Lagun Artean :

Depuis la création de poste décidée par le conseil d'administration au 1^{er} trimestre 2022, l'équipe se compose comme suit :

- 1 coordinatrice animatrice de projets séniors à temps complet
- 1 agent d'animation à temps complet
- 2 agents techniques à temps partiel sur la mission

Le club séniors Lagun Artean propose un lieu d'échanges et de rencontres avec la proposition d'activités régulières et d'actions ponctuelles.

Ainsi, au cours de l'année 2023, plusieurs temps forts ont eu lieu :

- La Semaine Bleue courant octobre avec de nombreux rendez-vous travaillés en partenariat avec les services municipaux et les associations. L'accent est mis en particulier sur les actions intergénérationnelles. Au-delà de la Semaine Bleue, celles-ci se poursuivent au sein des écoles publiques tout au long de l'année
- La création d'un journal du club
- Les ateliers « mintza pratika » pour permettre la pratique de la langue basque

Depuis le mois de décembre 2023, le club séniors a intégré la villa Harriet Baita. Cette décision s'inscrit dans le cadre du projet de construction de la résidence intergénérationnelle par l'Office 64 de l'habitat sur le site de l'avenue Jaureguiberry. Le club intègrera ensuite une partie de la résidence construite.

Pendant la durée du chantier, le club dispose de l'ensemble du rez-de-chaussée pour développer ses activités. Le minibus est mis à profit pour organiser une navette avec le centre-ville. L'aménagement a été effectué par le service technique municipal, la ville ayant donc pris en charge la totalité des travaux nécessaires.

Orientation budgétaire 2024 :

En fonctionnement, le budget restera sensiblement identique pour ce service avec néanmoins de nouvelles dépenses pour l'accès internet et la téléphonie ainsi qu'une hausse des charges de carburant.

En investissement, des dépenses sont nécessaires pour renouveler du matériel de cuisine devenu obsolète (frigo, plaque de cuisson).

Le portage de repas :

Après une très légère baisse entre 2021 et 2022, l'effectif de bénéficiaires du service de portage de repas est reparti à la hausse avec +14%. Cela représente une hausse majeure depuis 2018 (+106%).

Pour accompagner ce développement, une évolution des moyens humains a été réalisée en 2 temps :

- En août 2022 : création d'un poste supplémentaire (4^e agent) pour renforcer le service avec une tournée effectuée par 2 agents et une stabilité lors des périodes d'absences
- En mai 2023 : création d'une 4^e tournée avec le recrutement d'un 5^e agent et la location d'un véhicule supplémentaire

Ce fonctionnement permet de garantir une satisfaction des bénéficiaires et de prendre en compte de nouvelles demandes.

Avec l'intégration du club séniors au sein de la ville Harriet Baita, le service de portage de repas bénéficiera aussi de ce site qui constituera le point de départ des véhicules au lieu du parking du stade du Pavillon bleu. Ce changement vise à favoriser l'amélioration des conditions de travail des agents

Orientation budgétaire 2024 :

En investissement : acquisition de vestiaires pour les agents

En fonctionnement : 2024 est la première année complète avec 5 agents et la location d'un véhicule supplémentaire. Aussi, en recettes, la hausse du prix du repas, qui était inchangé depuis 11 ans, permettra des ressources supplémentaires selon l'évolution des effectifs.

La Maison France Services :

Après une première année complète de fonctionnement, la structure confirme tout son intérêt au sein de la population. Les 2 agents à temps complet assurent un rôle d'information et d'accompagnement pour de nombreuses démarches.

A compter de 2024 un nouvel opérateur intègre le bouquet de services obligatoires : l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) pour les dossiers Ma Prime Renov.

Orientation budgétaire 2024 :

La subvention de l'Etat augmente de 30.000€ à 35 000€.

Le logement :

L'implication du C.C.A.S. dans ce domaine se concrétise par un poste d'assistante sociale (mi-temps sur cette fonction) dédiée à l'accompagnement, ainsi que l'intervention des agents France Services pour les demandes initiales. Aussi, le C.C.A.S. coordonne une action globale et gère le logement temporaire rue Axular (3 places en cohabitation).

Depuis décembre 2023, le C.C.A.S. est guichet enregistreur des demandes de logement social suite à la décision du Conseil d'Administration et la signature d'une convention avec le préfet. Cette évolution permet de répondre aux besoins de la population avec une plus grande réactivité dans le suivi de leurs dossiers.

Orientation budgétaire 2024 :

En fonctionnement : adhésion à l'association AFIPADE pour utiliser le logiciel Imhoweb

En investissement : réfection des sols et peintures des chambres ainsi que de la salle d'eau du logement Axular.

Les aides facultatives :

Le chapitre dédié aux « secours », regroupe les aides d'urgences (Chèques d'Accompagnement Personnalisé) les aides exceptionnelles attribuées par la commission et les aides décidées par une délibération du conseil d'administration. Après avoir connu une hausse en 2021, accentuée en 2022 (49.731 € sur ce seul exercice), les dépenses dans ce domaine ont nettement diminué en 2023 (38 233€, soit -23%). Aucune modification sur

le régime n'ayant eu lieu au cours de l'année, seule une baisse de sollicitations des aides peut expliquer cette baisse.

- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé : attribués sur rapport des assistants sociaux pour pallier des difficultés ponctuelles. 131 foyers bénéficiaires en 2023 pour une dépense de 16 147€ (-26%)
- L'aide de rentrée scolaire pour les collégiens : 66 jeunes bénéficiaires pour un montant de 1 980€,
- Les secours exceptionnels : attribués par la commission ad hoc, ils permettent de régler des factures pour les foyers en difficulté (sur rapport d'assistants sociaux). Dépenses 2023 = 10 700€.
- L'aide au transport scolaire : 73 enfants bénéficiaires pour un montant de 3 262€.

Pas d'hébergement de personnes sinistrées en 2023.

Orientation budgétaire 2024 :

Revalorisation du montant des C.A.P. lors du conseil d'administration de décembre 2023 (+5%)

Le soutien aux actions à caractère social des associations a été maintenu en 2023, à hauteur de 60 000€.

Synthèse des orientations 2024 :

Au regard des éléments indiqués dans l'analyse du compte administratif, l'exercice 2023 s'est clôturé avec un déficit de 48 217 euros. Néanmoins, en raison de l'excédent reporté depuis plusieurs années, celui-ci s'élèvera pour le budget 2024 à hauteur de 103 944 euros. L'excédent continue donc à diminuer au fil des exercices. Surtout, le compte administratif 2023 a été marqué par la hausse de la subvention communale (+30 000 euros avec la décision modificative d'octobre 2023) et le remboursement des salaires d'un agent en congé longue durée pour l'exercice 2022.

➤ **Le fonctionnement :**

- Après de nombreuses évolutions en 2022 puis 2023, les effectifs du C.C.A.S. doivent rester stables en 2024.
- Des évolutions statutaires sont néanmoins prévues pour cet exercice, qui conduiront à une hausse du chapitre des dépenses de personnel.
- Un effort particulier apparaît nécessaire pour la formation interne des agents avec une intervenante extérieure
- Prise en charge de la formation langue basque pour 2 agents
- Augmentation des dépenses d'accès internet et téléphonie

- Adhésion à l'association AFIPADE pour utiliser le logiciel Imhoweb pour la demande de logement social
- Revalorisation des C.A.P. (+5%)

➤ **Les investissements :**

- Renouvellement informatique et acquisitions complémentaires
- Acquisition d'un dispositif d'appel d'urgence pour l'accueil, le club séniors et les agents en visite à domicile
- Remplacement d'équipement de cuisine du club séniors
- Travaux de réfection des sols et peintures des chambres ainsi que de la salle d'eau du logement Axular.

La subvention municipale :

Se situant à un niveau identique de 660 300 euros depuis 2018, soit 5 exercices, la subvention municipale a connu une évolution importante en 2023. Une décision modificative a effectivement permis l'attribution d'une subvention complémentaire de 30 000 euros.

Ceci s'explique par le contexte général avec des revalorisations indiciaires et du régime indemnitaire, conduisant à une augmentation de la masse salariale, ainsi que les choix d'évolution du C.C.A.S. Pour répondre aux besoins croissants de la population, le C.C.A.S. s'est structuré et développé avec de nouveaux services et une amplification de ceux existants.

Les recettes ont été optimisées avec l'apport important du Conseil Départemental, pour l'accompagnement social, et de l'Etat, pour la Maison France Services.

Au regard de ces éléments, il apparaît nécessaire de solliciter une nouvelle hausse de la subvention municipale pour se situer à un montant total de 710 000 euros.